




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14643-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.363**

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES -  
ADOPTION D'AVENANTS**

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Laurent DILLINGER, M. André GUINDE, Mme Liliane PIERRON, M. Jules SUSINI

**Secrétaire :** Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction de la Culture

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 11/04/11

-----  
**RAPPORTEUR** : Mme Patricia LARNAUDIE

**Politique Publique** : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES -  
ADOPTION D'AVENANTS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les associations culturelles aixoises offrent une programmation de qualité dans le domaine de l'art vivant, notamment dans la musique et le théâtre, mais également dans le cinéma et la littérature. La fréquentation du public pour les différentes manifestations proposées est en progression régulière.

Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la politique culturelle que souhaite conduire la Ville d'Aix-en-Provence sur l'ensemble du territoire afin de soutenir la création et la diffusion artistique grâce à des actions accessibles au plus grand nombre.

Certaines de ces associations travaillent déjà en partenariat avec la Ville. Il convient de leur attribuer une aide financière complémentaire afin de conforter leurs actions.

Je vous propose, donc aujourd'hui de leur allouer au titre du budget 2011, les subventions dont le montant figure dans le tableau en infra.

Tableau n°1 - Subventions de fonctionnement

<b>association</b> (9233 – 6574 - 1861)	<b>dotation</b> <b>2009</b> (en euros)	<b>dotation</b> <b>2010</b> (en euros)	<b>obtenu</b> <b>2011</b> (en euros)	<b>proposition</b> <b>2011</b> (en euros)	<b>total</b> <b>2011</b> (en euros)
Maison de Tübingen Centre Franco Allemand	12 500	40 000	10 000	<b>15 000</b>	25 000
Images de Ville, Images de vie	22 000	17 990	15 000	<b>22 000</b>	37 000
<b>Total</b>	34 500	57 990	25 000	<b>37 000</b>	62 000

Le versement de ces subventions complémentaires doit s'effectuer en une seule fois dès le vote du Conseil Municipal.

Par ailleurs, l'association Aixoise du Patrimoine intervient à titre exceptionnel sur l'organisation du Congrès International des Ecrivains Francophones. A ce titre, la Ville soutient l'Association dans son action.

Tableau n°2 - Subvention exceptionnelle

<b>association</b> (9233 – 6748 - 1861)	<b>dotation</b> <b>2009</b> (en euros)	<b>dotation</b> <b>2010</b> (en euros)	<b>obtenu</b> <b>2011</b> (en euros)	<b>proposition</b> <b>2011</b> (en euros)	<b>total</b> <b>2011</b> (en euros)
Association Aixoise du Patrimoine	0	0	0	<b>15 500</b>	15 500
<b>Total</b>	0	0	0	<b>15 500</b>	15 500

Ces propositions ont été validées le 21 mars 2011

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** aux associations dont la liste figure dans le premier tableau, ci-dessus, les subventions mentionnées pour un montant de 37 000 euros ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 9233 – 6574 – 1861 qui présente les disponibilités suffisantes
- **ATTRIBUER** à l'association figurant dans le second tableau une subvention d'un montant de 15 500 euros ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 9233 – 6748 – 1861 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** l'avenant n° 3 à intervenir entre la Ville et l'association Maison de Tübingen Centre Franco Allemand ;
- **ADOPTER** l'avenant n° 3 à intervenir entre la Ville et l'association « Images de Ville, Images de Vie » ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à les signer ainsi que tout document afférent.

**2011.363 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES -  
ADOPTION D'AVENANTS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 51</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 51</b>
<b>Pour</b>	<b>: 51</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

## AVENANT N° 3 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS 2009/2011

### Entre :

La ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du .....

désignée sous le terme «**La Ville**»

d'une part,

et,

L'association dénommée « **Maison de Tübingen-Centre Franco-Allemand de Provence** », association régie par la loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé 19, rue du Cancel 13100 Aix-en-Provence, représentée par son président en exercice,

désignée sous le terme «**l'Association**»

d'autre part,

### **PREAMBULE**

La ville d'Aix-en-Provence a :

par délibération du 11 mai 2009 n°2009-0476, adopté une convention d'objectifs triennale établie avec l'Association sur la base d'un montant de 10 000 € par an sur 3 ans.

par l'avenant n°1 à la convention, en 2009, et dans le cadre du projet "Les 20 ans de la Chute du Mur de Berlin", attribué une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

par l'avenant n°2 à la convention et en 2010, attribué une subvention complémentaire de fonctionnement de 30 000 € .

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention complémentaire de :15 000€ afin de permettre à l'Association le développement de ses actions pluriculturelles, de son dynamisme pour le rapprochement entre les populations, et de sa contribution à l'accueil des entreprises sur le territoire aixois.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1**

L'article 4 de la convention, intitulé « Montant des subventions et conditions de paiement » est modifié ainsi que suit :

«Au regard des actions et projets précités, le montant de la subvention accordée par la ville s'élèvera pour l'exercice 2011 à 10 000€ + 15 000€, soit 25 000€.

Le montant de la subvention complémentaire de 15 000€ sera versé en une seule fois dès le vote du Conseil Municipal.

### **Article 2**

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées.

Pour la Ville  
(Date et signature)

Pour l'Association  
(cachet et signature)

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE 2009/2011**  
**Adoptée par le Conseil Municipal du 11 mai 2009 n°2009.0476**

**ENTRE :**

La Ville d'Aix-en-Provence représentée par Madame Le Maire ou Madame l'Adjoint  
Déléguée habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date  
du:

Ci-après dénommée « la Ville »

**ET:**

L'association « Images de Ville, Images de Vie » représentée par son Président en  
exercice, dont le siège social est sis, Espace Forbin, place John Rewald, 13100 Aix en  
Provence

Ci-après dénommée « l'Association »

**PREAMBULE**

La Ville d'Aix en Provence a :

Par délibération du 11 mai 2009, n° 2009-0476, adopté la convention d'objectifs  
pluriannuelle 2009/2011 établie entre la Ville, la Communauté du Pays d'Aix et  
l'Association dont le montant de la subvention accordée par la Ville pour l'exercice 2009  
est fixé à 15 000€ par an sur 3 ans.

Il y a lieu aujourd'hui d'attribuer une subvention complémentaire de 22 000€ en  
fonctionnement pour l'exercice 2011.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 :**

L'article 4 « montant de la subvention et conditions de paiement » de la convention  
d'objectifs pluriannuelle 2009/2011 établie entre la Ville, la Communauté du Pays d'Aix et  
l'Association, adoptée par le Conseil Municipal du 11 mai 2009 est revu comme suit:

« Pour l'année 2011, le montant total de la subvention accordé par la Ville s'établit à :  
15 000€ + 22 000€, soit **37 000€** .

Le montant de subvention complémentaire accordé par la Ville de 22 000€ sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal.

Article 2 :

Toutes les autres clauses de ladite convention d'objectifs pluriannuelle 2009/2011 demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence,  
Le.....

**Pour l'Association  
Le Président**

**Pour la Ville  
L'Adjoint Délégué**